

MOTION LE BLANC

En 1908, l'Hon. M. LeBlanc, alors chef de l'opposition, disait:

"Le gouvernement actuel qui fait parade de sa sollicitude pour la voirie rurale, a manqué plusieurs occasions de la prouver d'une façon pratique, à propos des barrières de péage tout spécialement. On sait que le chemin de péage est une servitude qui pèse lourdement sur la classe agricole. S'il n'est encore possible aux gouvernements de la faire disparaître totalement, qu'on ne néglige rien du moins pour l'atténuer."

Le 21 mars 1900, à une loi sur l'amélioration des chemins dans le voisinage de Montréal, l'hon. M. LeBlanc proposa l'amendement suivant:

"Les cultivateurs amenant des produits au marché avec des voitures légères ou de charge, ont droit à un billet de retour dans les 48 heures, en ne payant qu'un seul péage." (*Journaux de l'Ass. Lég. 1900, p. 224.*)

Ce n'était pas un amendement d'opposition; quatre ou cinq députés ministériels, plus soucieux des intérêts des cultivateurs, l'ont appuyé. Mais la majorité du parti libéral a reposé cette juste demande, et parmi les 41 qui ont ainsi trahi la classe agricole, nous relevons les noms de l'hon. M. Gouin, de l'hon. M. Allard, aujourd'hui ministre de l'Agriculture, de MM. Achille Bergevin, Fiset, Girard, Lacombe, Morin (St-Hyacinthe), Nault, Pelletier (Sherbrooke), Maurice Perrault, Roy (Kamour), Taschereau, Turgeon, Weir, etc...

En 1907, les députés conservateurs sont revenus à la charge. Ils ont demandé au gouvernement s'il avait "l'intention de présenter une loi abolissant les taux de péage sur les ponts et aux barrières." Et, au nom du gouvernement, l'hon. M. Weir, trésorier provincial a répondu catégoriquement: Non. (*Cf. Journaux de l'Ass. Lég., 1907, p. 237.*)

À la session 1908, l'hon. M. Leblanc proposait la motion suivante:

"Que les barrières et les ponts de péages sont nuisibles à l'intérêt public en beaucoup d'endroits de la province de Québec, et que le gouvernement devrait s'appliquer à les faire disparaître au plus tôt."

Cette motion a été repoussée par un vote de parti. Tous les députés libéraux ont voté contre cette motion, entr'autres MM. Gouin, Caron, Décary, ministres.

Sir Lomer Gouin est évidemment l'homme aux mauvais coups. En 1908, simplement dans le but de faire battre l'hon. M. LeBlanc, chef conservateur, but inavouable, parce que trop vilain, s'engagea devant les électeurs de Laval à abolir les barrières de péage s'ils élisaient le candidat libéral, M. Lévesque. Sir Lomer Gouin réussit à faire battre le vieux serviteur qui avait donné à sa province vingt-cinq années de son dévouement intrépide et de son travail patriotique.

En 1909, que fit M. Gouin? A-t-il tenté de racher sa promesse? Non. Pour gagner du temps, il fit nommer une commission composée de MM. Lamarche et Paradis.

En 1909, M. P. G. Mackenzie, alors député libéral de Richmond, plus tard trésorier-provincial, présenta un bill, intitulé "The Angus Short Line Co." imposant dans tous les cantons de l'Est des taux de péage pour ponts et barrières.

L'opposition protesta.

(*Voir Procès-verbaux, Ass. Lég., 7 avril 1909, pl 286.*)

Le gouvernement, au lieu d'abolir les barrières et les ponts de péage, autorisait donc des compagnies d'en créer de nouvelles.